

Deuxième partie

L'esprit critique en économie : quelques exemples

Séances du 23 Octobre & 6 Novembre 2007

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

22

Des exemples du verbiage médiatique en économie

- La liste des exemples qui illustrent les difficultés des médias à aborder un sujet avec esprit critique serait infinie ! J'en traiterai 3 avec plus ou moins de sens du détail (F. Dourson en traitera 3 autres ensuite) :
- 1. Les baisses (et parfois les hausses) régulières du taux de rémunération des Livrets A de la caisse d'épargne : quelles justifications ?
- 2. Comment résoudre le problème des retraites face à la nouvelle donne démographique ? L'introduction des fonds de pension est-elle une solution ?
- 3. La complexité des problèmes relatifs à la Sécurité Sociale !

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

23

Exemple 1 : « il fallait bien baisser les taux des livrets de caisse d'épargne ! »

- Depuis 1986 (gouvernement Balladur), les gouvernements successifs ont été conduits à baisser la rémunération des livrets A (et de l'ensemble des produits d'épargne à taux « administrés »...).
- Dernier exemple en date : baisse décidée en Août 2005 !
- Mais aussi la petite augmentation du 01/08/2007... Elections obligent ?
- On en arrive même aujourd'hui (propositions du gouvernement Raffarin en 2003) à aller vers la suppression progressive de l'épargne à taux administrés (fin du PEP en 2003).
- Pourquoi de telles mesures ? Quelles justifications ?

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

24

1.1. - Les justifications exposées dans les médias : l'intérêt général !

- Explication du gouvernement Balladur en 1986 : tous les autres taux baissent sur les marchés ; il faudra bien que les livrets A suivent ces évolutions économiques nécessaires !
- Explication du gouvernement Juppé en 1995 : cette baisse des taux permettra de relancer la consommation et donc la croissance économique !
- Explication du gouvernement Raffarin en 2003 : l'épargne à taux administrés est archaïque ; il faut l'adapter aux réalités économiques modernes et songer à les supprimer progressivement...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

25

1.2. - Analyse critique de ces justifications médiatiques (1)

- L'épargne à taux « administrés » : définition
- Pourquoi ce dispositif a-t-il été inventé au 20^{ème} siècle ?
Pour des raisons **non-économiques** :
 - Encourager une épargne populaire depuis le début du 19^{ème} siècle
 - 1818 : première caisse d'épargne à Paris
 - 1821 : première caisse d'épargne à Marseille (5^{ème} de France)
 - Leur succès conduit à la création de la CDC pour gérer ces fonds en 1835
 - Protéger l'épargne populaire des fluctuations complexes et imprévisibles de la bourse : fonder des produits simples et garantis par l'État (**finalité sociale**)
 - Après la guerre, recueillir de l'épargne afin de financer le développement du logement social (**finalité politique et sociale**)
- Ces raisons ne sont pas archaïques : mais les responsables politiques n'y adhèrent plus aujourd'hui... Pourquoi ne pas en débattre ?

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

26

1.2. - Analyse critique de ces justifications médiatiques (2)

- Le fait que les taux administrés doivent suivre les taux de marché (raison économique) ne remet pas en cause les motivations non-économiques en faveur de ces dispositifs...
Ne peut-on pas débattre collectivement de nos priorités politiques ?
- Quant à l'argument de la « relance » (1995), il est **totale-ment inacceptable, même sur le plan strictement économique** :
 - Les livrets A sont pris en compte dans l'agrégat statistique M2 : on les considère comme de la monnaie !
 - Changer de la monnaie en... une autre forme de monnaie n'a jamais rien relancé !!!

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

27

1.3 - Les véritables raisons de fond

- Un changement de priorités politiques (victoire des priorités économiques sur les autres) **jamais évoqué dans les médias...**
- Mais aussi une pression de plus en plus forte des lobbies bancaires et financiers **très peu évoquée dans les médias** :
 - Concurrence entre banques et caisses d'épargne
 - L'acte unique européen (1986) et le changement d'attitude des banques : évolution du rapport de forces
 - Les gouvernements doivent céder depuis 1986 et font de plus en plus de concessions aux banques : aides (fiscales) aux autres produits bancaires, « banalisation » des produits d'épargne, création du CODEVI (1986), suppression du PEP (2003) et celle du système des taux administrés est annoncée...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

28

Exemple 2 : « il faut réformer les retraites et introduire des fonds de pension »

- Depuis les années 1970, on ne cesse de nous prévenir des menaces qui pèsent sur les systèmes de retraite par répartition !
- Ces menaces sont essentiellement démographiques (vieillesse de la population, diminution du rapport cotisants / bénéficiaires d'une pension...)
- Ces menaces ont donc justifié de nombreuses réformes dans le passé...
- Depuis les années 1990, on parle même de la nécessité d'introduire des fonds de pension en France... la dernière « solution miracle » !

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

29

2.1. - Les justifications exposées dans les médias (1)

1. **Le rapport démographique** entre ceux qui financent les retraites et ceux qui en bénéficient **ne cesse de se dégrader** :
 - Ø Vieillissement de la population
 - Ø Diminution des actifs et hausse du chômage
2. **On ne pourra pas augmenter indéfiniment les cotisations retraites** :
 - Ø Les prélèvements obligatoires sont déjà très élevés
 - Ø Les « charges sociales » pesant sur les entreprises et les actifs dégradent la situation de l'emploi : elles sont donc contre-productives

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

30

2.1. - Les justifications exposées dans les médias (2)

- Ø La compétitivité internationale des entreprises françaises en prendrait un grand coup, ce qui serait mauvais pour la croissance, l'emploi et donc le financement des retraites !
3. **Les seules solutions envisageables seraient** :
 - Ø Baisser le poids du financement des retraites en élevant l'âge du départ en retraite ET en baissant le montant des pensions versées (nouvelles règles de calcul)
 - Ø Introduire des fonds de pension afin que chacun puisse constituer un complément personnel en épargnant pour sa propre retraite (capitalisation)

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

31

2.2. - Analyse critique de ces justifications médiatiques (1)

- **Sur le constat démographique** :
- Il est a priori incontestable... (voir cours F. Dourson)
 - ... mais on peut aussi étudier le rapport entre l'ensemble des actifs ET l'ensemble des inactifs (jeunes ou vieux)
 - Ce rapport reste à peu près stable dans le temps et n'évoluera guère à l'avenir !
 - En dépensant moins pour les jeunes, on pourrait ainsi dépenser plus pour les personnes âgées à l'avenir sans augmenter trop le coût global de l'ensemble...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

32

2.2. - Analyse critique de ces justifications médiatiques (2)

- **Sur l'évolution des prélèvements obligatoires** :
- Cette mesure est très discutable, car elle repose sur un a priori idéologique (origine OCDE) : tout ce qui est financé par la collectivité pèserait sur l'économie ; alors que tout ce qui est financé par le privé serait un facteur positif de compétitivité...
 - Même lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par la collectivité, certaines dépenses sociales sont pourtant inévitables (assurances, santé, retraites...)
 - Donc les taux de P.O. des différents pays (PO/PNB) ne sont pas comparables entre eux : exemple de la comparaison France, Allemagne, USA, Japon...
 - Voir rapport du Sénat sur cette notion de P.O....

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

33

2.2. - Analyse critique de ces justifications médiatiques (3)

➤ Sur les « charges » sociales qui gênent les entreprises :

- D'un point de vue macroéconomique, le poids des charges sociales ne pèse jamais sur les entreprises !
- Il porte toujours exclusivement sur les salaires versés aux employés ! Car la répartition revenu direct - revenu indirect n'a pas d'impact sur le niveau de revenu total : c'est la richesse du pays qui détermine ce dernier...
- Ainsi, si on prend 2 pays de niveau de développement et de richesse comparable :
 - dans le pays où les charges sont faibles, les salaires directs sont plus élevés (mais les prestations sociales sont plus faibles et doivent donc être compensées par des dépenses privées des ménages)
 - Et inversement dans les pays où les charges sont plus élevées...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

34

2.2. - Analyse critique de ces justifications médiatiques (4)

➤ Quelques faits sur la question des « charges » sociales :

- 1 - Depuis 20 ans que les gouvernements en France diminuent les « charges » sociales (par des mesures d'exonérations « ciblées »... qui s'étendent !)
 - La sécurité sociale subit de plus en plus de pertes de revenus (parfois compensées, parfois non... voir + de détails dans l'exemple n°3)
 - Mais les créations d'emploi n'arrivent pas !
 - Alors que les inégalités de revenus s'accroissent
 - Donc, ces exonérations ont profité aux plus riches !
 - Mais on les accroît de plus en plus !!! Paradoxe...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

35

2.2. - Analyse critique de ces justifications médiatiques (5)

➤ Quelques faits sur la question des « charges » sociales (suite)

- 2 - Depuis 1945, les cotisations sociales ont augmenté beaucoup en France (environ 20 points de PIB en plus !!!). Mais cela n'a pas affecté la part des profits dans le PIB (qui est passée de 33% à... 35% !).
- 3 - En France, où les charges sont plus élevées qu'aux USA et au Royaume-Uni, cette part des profits dans le PIB y est même... plus élevée ! (34% aux USA et 31% au RU)...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

36

2.2. - Analyse critique de ces justifications médiatiques (6)

➤ Sur la réforme des retraites par répartition :

- On pourrait **aussi** songer à augmenter les cotisations pour maintenir la solidarité entre générations (et le pouvoir d'achat des retraités)
- Cela coûterait de 9 à 14 points supplémentaires du PIB sur les 40 ans à venir...
- C'est énorme... mais cela reste faisable !
 - Comparaison avec les augmentations depuis 1945...
 - Tout dépend de l'évolution à venir de la productivité du travail et du pouvoir d'achat des salariés
 - Tout dépend aussi d'une volonté politique : que veut-on faire ? Quel projet politique pour la Nation ?...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

37

2.2. - Analyse critique de ces justifications médiatiques (7)

➤ Sur l'introduction des fonds de pension :

- Cela ne changera pas la démographie !
- Or, les fonds de pension sont **tout aussi sensibles aux évolutions démographiques** que les systèmes par répartition (sauf dans les premières années)
- Les **risques d'effondrements financiers**
- Les problèmes posés aux entreprises par les fonds de pension : **l'aveuglement de la rentabilité** à court-terme...
- Le problème de la **concentration financière** de la propriété des entreprises...
- Et puis, **est-ce si différent** de cotiser plus pour la répartition OU d'épargner plus pour la capitalisation ?

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

38

2.3. - Les motivations idéologiques et corporatistes de ces mesures

- Motivations **corporatistes** : la privatisation des retraites constituerait un énorme marché. D'où la pression très forte (et compréhensible) des lobbies financiers...
- Motivations **idéologiques** :
 - Remise en cause des systèmes publics et de la solidarité nationale en général : on préfère de plus en plus le « chacun pour soi »
 - En cas de faillite future du système des fonds de pension, l'État pourra alors adopter 2 attitudes différentes :
 - Soit il pourra accuser les marchés tout en renonçant à ses responsabilités politiques...
 - Soit il renflouera les sociétés financières privées : privatisation des bénéfices passés, mais socialisation des pertes !

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

39

Exemple 3 : à propos des problèmes de la Sécurité Sociale en France

- Du « trou de la sécu » à la dette de la Sécu...
- Des nécessaires réformes aux constats catastrophistes...
- Tout semble converger vers une sorte d'unanimité à propos de l'état de la SS en France !
- Et pourtant...
- Sans pouvoir traiter l'ensemble des dossiers concernant la SS en si peu de temps, je vous propose de décortiquer quelques aspects fondamentaux et peu souvent évoqués
- Mais cependant bien connus des experts de ces questions !

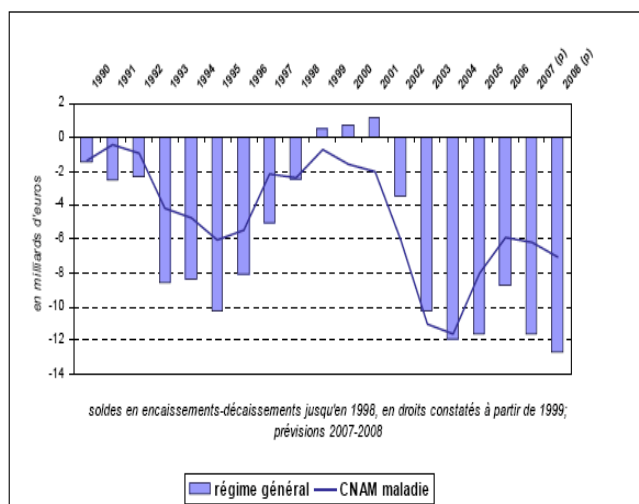
Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

40

Le « trou de la sécu » : quelques chiffres (source rapports officiels)

En milliards de francs	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Régime général	-16,6	-15,3	-56,4	-54,8	-67,4	-51,6	-33,28	-13,3
dont :								
. Maladie	-3,0	-6,3	-27,4	-31,6	-39,7	-33,6	-14,4	-8,5
. Accidents du travail	0,5	2,1	-0,3	-0,1	1,1	0,6	+0,27	+1,7
. Vieillesse	-18,7	-17,9	-39,5	-12,8	10,1	-5,8	-5,1	-5,5
. Famille	4,6	6,8	10,7	-10,5	-38,9	-12,8	-13,97	-0,9

Soldes du régime général et de la branche maladie sur la période 1990-2008



D'où vient le trou ?

- On connaît les explications « classiques » :
 - Problème des retraites (voir exemple 2)
 - Problème assurance-maladie :
 - Les français sont assistés, ne sont pas assez responsables de leur consommation de santé et ils abusent...
 - Les professions médicales et les industries pharmaceutiques abusent aussi, mais on en parle moins souvent
 - La sécurité sociale « publique » est archaïque : il faut introduire du privé...
- N'y-a-t-il pas d'autres explications possibles ?

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

43

Autres pistes d'explication

- Elles proviennent toutes des relations financières, décisionnelles & administratives (très conflictuelles et complexes) entre Etat et Sécu :
 - Des décisions curieuses de la part des gouvernements à l'occasion de leurs « réformes » successives...
 - Des problèmes de financement ? On va créer... un impôt !
 - La « dette » de la sécu ? On va en créer un autre !
 - Le coût du travail est trop élevé ? On va baisser les « charges »...
 - La question des exonérations de « charges »
 - La question de la fiscalisation des ressources de la sécu et de... son étatisation larvée !!!
 - La question de la dette de l'Etat vis-à-vis de la sécu

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

44

L'Etat n'est pas la Sécu ! Et inversement...

- Doit-on rappeler tout d'abord que l'Etat, même s'il décide tout à sa place depuis longtemps, n'est pas la SS ?
 - Droit public ≠ droit privé
 - Budget Etat ≠ budget SS
 - Fonctionnaires (droit fonction publique) ≠ salariés de droit commun (droit du travail)
- Pourquoi ?
 - Des raisons historiques assez complexes !
 - Les précédents dont il fallait tenir compte en 1945 :
 - Diversité de régimes (spéciaux, fonction publique, alsace...)
 - Rôle historique de la mutualité en France
 - Gestion paritaire contre gestion publique : l'Etat ne devrait pas décider (sauf cas ultime : exercice de la tutelle) pour la sécu !!!

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

45

Quand l'Etat décide pour la Sécu (1)

- Exemple de la création de la CSG (Rocard, 1990)
- Oui, la SS avait besoin de financements plus efficaces...
- Mais pourquoi par l'impôt ? Problèmes juridiques inextricables posés par la CSG depuis sa création :
 - Un impôt ou une cotisation ?
 - Perçu par qui ? L'URSAFF ou le Trésor ? Les deux !
 - Quid des principes de finances publiques (non-affectation) s'il est perçu directement par l'URSSAF ? Quid de la pérennité de ce financement s'il est perçu par l'Etat ? (exemple de la vignette auto dans les années 1960...)
 - Complications et confusion croissante : entre les ITAF et les autres impôts, entre les exonérations compensées ou non, entre ces dernières et les dotations de l'Etat pour équilibrer les comptes de la SS...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

46

Quand l'Etat décide pour la Sécu (2)

- Exemple de la création de la CRDS (Plan Juppé, 1995)
- Flash-back utile : en 1993, Edouard Balladur, alors 1^{er} ministre de la seconde cohabitation sous Mitterrand, « sauve la SS » et compense 120 milliards de francs pour éponger les déficits cumulés passés
 - Dette ? Déficit cumulés ? Petite histoire d'un concept toujours discutable...
- En 1995 : « plan Juppé »
 - Poursuite de l'étatisation larvée de la SS : loi de financement de la SS votée au parlement, CRDS (nouvel impôt)...
 - Déficit cumulés 1993 + 1994 : environ 110 Milliards de francs. La « dette » est donc de 110 milliards de francs en 1995...
 - Annonce : « la CRDS permettra de rembourser les... 230 milliards de « dette » de la SS » !!! 230 ou 110 ?
 - $230 = 110 + 120$ (ceux « éponges » par Balladur en 1993) !!!
- Un joli tour de passe-passe qui permet un coup double :
 - De légaliser la notion (toujours discutable) de « dette de la sécu »...
 - D'étatiser un peu + la Sécu (sans le dire, sans en discuter) avec, en outre, l'instauration de la discussion du PLFSS devant le Parlement...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

47

Les impôts et taxes affectés (ITAF)

- L'évolution des ressources de la sécurité sociale est donc marquée par **l'importance croissante de la fiscalité**. La part des cotisations sociales dans le total des ressources de la sécurité sociale est ainsi passée **de 90 % en 1987 à 60 % aujourd'hui**. A l'inverse, les impôts et taxes affectés **représenteront 28 % des ressources du régime général en 2007**, contre 5 % en 1991 et 3 % en 1978.
- Les impôts et taxes affectés à la sécurité sociale comprennent en premier lieu la **contribution sociale généralisée** (créée par M. Rocard en 1990 : 76,1 milliards € en 2006, 78,3 milliards € en 2007).
 - La plupart sont perçus par l'URSSAF, mais pas tous !
 - Situation curieuse : un impôt perçu par la SS !!! Incroyable...
- S'y ajoutent de nombreux autres impôts et taxes (comme les taxes sur les tabacs, les alcools, les médicaments, le prélèvement social de 2 % ou la contribution sociale de solidarité à la charge des sociétés), représentant des recettes totales de 36,3 milliards € en 2006 et de près de 37 milliards € en 2007.
- Une étatisation (sans le dire) de la sécu ? Et dans quel objectif ?

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

48

Quand l'Etat décide pour la Sécu (3)

- La question des exonérations de « charges sociales »
- D'abord, ce ne sont pas des charges (poids des mots) d'un point de vue macroéconomique et juridique : ce sont des cotisations sociales
- Ensuite, même si on admettait que ces cotisations aient pour effet un coût excessif du travail (discuté dans exemple 2)...
- L'idée que l'Etat décide de réduire les sources de financement... de la Sécu est mzlgré tout saugrenue !!!
 - La Sécu n'est pas en charge de la politique économique ou de l'emploi : c'est la responsabilité de l'Etat. Pourquoi la faire payer, elle, en la privant de sources de financement ?
 - Le dossier est très complexe, voyons-en quelques détails...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

49

Liste des principales exonérations de charges sociales (source URSSAF)

- Réduction dite 'Fillon'
- Embauche jusqu'au cinquantième salarié
- Contrat d'apprentissage
- Contrat initiative emploi
- Contrat initiative emploi renouvelé
- Contrat de qualification
- Contrat d'orientation
- Contrat emploi solidarité
- Contrat emploi consolidé
- Contrat de professionnalisation
- Abattement de cotisations pour temps partiel
- Zones franches urbaines
- Trente-cinq heures 'AUBRY 1'
- Trente-cinq heures 'AUBRY 2'
- Exonération jeunes entreprises innovantes
- Les aides au titre du Cirma (Contrat d'Insertion RMA)
- Salarié - Créateur d'entreprise...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

50

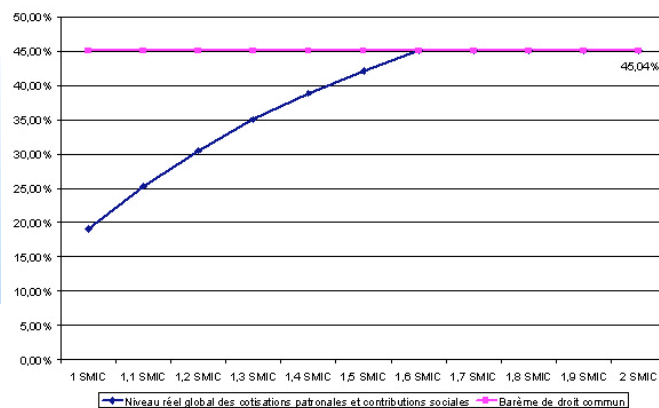
Poids et prise en charge des exonérations

- 1. Les dispositifs d'exonération de cotisations sociales en faveur de la création d'emploi
 - Il existe en France quatre grands dispositifs d'exonération de cotisations sociales compensées par l'Etat : les exonérations en faveur de l'emploi, les dispositifs en faveur de publics particuliers, les exonérations spécifiques en faveur de zones géographiques et les mesures en faveur de l'emploi à domicile.
 - Les exonérations en faveur de la création d'emploi qui représentent en montant, en 2004, 80% des dispositifs d'allègements de charges, sont **de nouveau à la charge de l'Etat depuis 2004 (SEULEMENT)**. Il s'agit principalement de l'allègement unique Fillon qui remplace progressivement sur la période 2003-2005 les autres dispositifs d'allègements sur les bas salaires (réduction bas salaire, Robien, Aubry I et Aubry II).
- 2. La réduction Fillon et le niveau réel du coût du travail
 - Le montant total des exonérations en faveur de l'emploi **devrait augmenter de 6,3% en 2005**.
 - La hausse du montant des exonérations en 2005 est imputable principalement à la forte croissance des exonérations au titre de l'allègement unique (+ 12%). Le dynamisme de ces exonérations s'explique par le basculement des bénéficiaires de l'aide Aubry I dans le dispositif Fillon I, et par l'unification du barème d'exonération au 1er juillet 2005. Depuis cette date, toutes les entreprises, quelle que soit leur durée légale de travail, bénéficient d'un seul dispositif d'allègement de 26 points au niveau du SMIC linéairement dégressif jusqu'à 1,6 SMIC.
 - La loi du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi a en effet créé une réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale, dite **réduction Fillon**, qui s'est substituée à la réduction dégressive sur les bas salaires et à l'allègement « 35 heures » (mesure codifiée à l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale).
 - Au premier trimestre 2005, la réduction Fillon était appliquée à :
 - près de 5,4 millions de salariés relevant du régime général (sur un total de plus de 16,5 millions),
 - employés par 1,3 million d'entreprises (soit 82 % de l'ensemble des entreprises du secteur concurrentiel)
 - représentant 1,5 million d'établissements (source Acoess).

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

51

La « réduction Fillon »



Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

52

Progression du poids des exonérations (1)

Extrait du PLFSS à l'assemblée pour 1998 :

En 1997, le montant des exonérations de charges non compensées par l'Etat s'est élevé à environ **16,8 milliards de francs**, et concerne prin-
cipalement l'emploi solidarité, (CES) les contrats emplois consolidés, (CEC) l'embauche du premier salarié et le temps partiel. En 1998, le manque à gagner :
17 milliards et à **17,3 milliards en 1999**.

Exonérations de cotisations

non compensées par le budget de l'Etat au régime général

en milliards de francs

	1996	1997	1998	1999
		prov.	prév.	prév.
Contrats emploi-solidarité	4,5	3,8	3,7	3,8
Contrat emploi consolidé	0,8	1,3	1,8	1,9
Embauche 1er, 2e et 3e salarié	2,8	2,7	3,2	3,3
Abattement temps partiel	1,1	2,5	2,8	2,9
Divers (1)	1,2	1,1	0,1	0,1
1. Sous-total	10,8	11,5	11,7	12,0
2. Emplois familiaux (2)	4,4	5,3	5,2	5,2
Total mesures emplois (1-2)	15,0	16,8	16,9	17,3

**A l'époque, la question des compensations n'est pas réglée...
En 1997, cela représentait pourtant 50 % du déficit !!!**

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

53

Progression du poids des exonérations (2)

Extrait du rapport de l'ACOSS sur les comptes de la SS en 2006 :

Une montée très rapide des exonérations, compensée par l'affectation de recettes fiscales

Les exonérations de cotisations sociales en faveur de l'emploi augmentent très fortement en 2007 et 2008. Le montant total des exonérations compensées² est estimé à 25,4 Md€ en 2007, soit 3,4 Md€ de plus qu'en 2006 (+16 %) Il atteindrait 29,3 Md€ en 2008.

En 2007, le coût des nouvelles exonérations sur les heures supplémentaires, estimé à 1 Md€ sur le quatrième trimestre, s'ajoute à la forte croissance des allègements généraux (+2,2 Md€ soit +12 %). Les autres mesures, qui sont financées par des dotations budgétaires, connaissent également une progression rapide.

On est donc passé de moins de 3 milliards € (1999) à ... bientôt 30 milliards € !!!

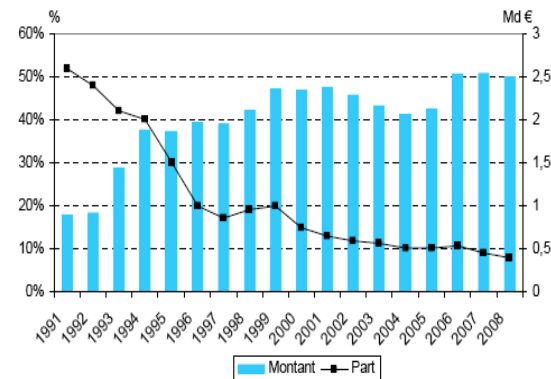
Mais comment ces exonérations sont-elles effectivement remboursées par l'Etat à la SS ?

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

54

Exonérations compensées ou non...

Graphique 1 - Evolution des exonérations non compensées en montant et en part



Source : ACOSS. Champ : régime général. En euros courants.

Exonérations compensées ou non...

Conclusions essentielles du graphique précédent :

- Les exonérations non-compensées augmentent en montant, mais leur part sur le total des exonérations diminue...
- Mais elles représentent encore 10% des exonérations totales (compensées ou non), soit **2,5 Milliards €** sur environ 25 milliards € d'exonérations !
- Si on compare de montant avec les 8 à 10 Milliards de déficit actuel... il représente entre **25% et 30% du déficit** : « une paille » !!!
- Et quid des 50% qu'elles représentaient dans les années 1990 ? Comment ont-elles été réglées à la SS ? Voir l'histoire de la « dette » et de la CADES...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

56

La facture totale est énorme...

- D'autres décisions de l'Etat privent la SS de ressources.
- Exemple : les **stock options** sont exonérés de cotisations sociales. **Pertes totales de recettes** pour la SS (estimation cour des comptes, rapport 2007, p. 145 et suivantes) : **3,3 milliards €** !
- Petit calcul rapide des pertes de recettes totales pour la SS :
 - Pertes liées aux exonérations sur les salaires (non-compensées) : 2,5 milliards €
 - Pertes liées à l'exonération (non-compensée) des stock options : 3,3 milliards €
 - **TOTAL : presque 6 milliards €**
 - **Soit presque 75% du déficit actuel !!!**
- Sans compter le passif non-réglé de l'Etat à la SS...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

57

La question épineuse du règlement de la dette de l'Etat envers la SS...

- Comptes en « droits constatés » depuis 1999 seulement : avant cela, toute la dette de l'Etat pesait sur le déficit de la SS !!! Le trou... c'était donc cela !!!
- A présent, cette dette ne pèse plus sur le déficit de la SS lui-même (mises à part les exonérations non-compensées, bien sûr)...
 - A vérifier tout de même, vu la complexité et l'imprévisibilité relative des montants constatés de cette dette, il doit subsister quelques erreurs
- ...mais sur sa trésorerie... et donc sur ses frais de financement (des dizaines de millions € d'agios par an... qui vont à la CDC... donc à l'Etat !!!) :
- Extraits d'un rapport d'information à la commission des finances du Sénat (2006) :
- Si la contribution de l'Etat à l'amélioration du solde du régime général de la sécurité sociale est avérée au travers de diverses dispositions contenues dans le projet de loi de finances pour 2007, à l'inverse, il convient de rappeler que la question de l'apurement des dettes de l'Etat à l'égard de la sécurité sociale est loin d'être réglée.
- Ces dettes sont très importantes, puisqu'elles atteignaient, **au 31 décembre 2005, 3,6 milliards d'euros à l'égard du régime général et plus de 5,1 milliards d'euros à l'égard de l'ensemble des régimes obligatoires de sécurité sociale.** A titre de comparaison, les dettes nettes envers le RG de la SS au 31 décembre 2005 représentaient ainsi **plus de 37 % du déficit prévisionnel 2006 du régime général** (31 % du déficit constaté en 2005).
- En outre, ainsi que le souligne le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) de septembre 2006, « l'apurement de ses dettes par l'Etat à la fin du premier semestre 2006 apparaît très modeste : **il a en effet été payé 254 millions d'euros sur les 5,271 milliards d'euros dus qui ressortent de la situation nette au 31 décembre 2005, ce qui représente un peu moins de 5 %** ».

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

58

Conclusions sur la Sécu...

- Les causes plus souvent évoquées dans les médias peuvent, elles aussi, être intéressantes ou pertinentes...
- Mais pourquoi celles que nous avons évoquées ici, et qui semblent incontournables, ne le sont-elles pas ? Alors qu'elles figurent toujours dans tous les rapports officiels sur le sujet ?
- La complexité du dossier permet de ne pas avoir à se prononcer publiquement sur ces questions...
- Ce qui pourrait bien en arranger certains.

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

59

4 - Autres exemples possibles...

- *Quelques petits exercices si vous souhaitez vous entraîner à l'esprit critique en économie :*
 - « La « crise » économique nous oblige à... » ; quelle crise ?
 - « La bourse est le baromètre de l'économie » ; un drôle de baromètre !
 - « Tout déficit budgétaire obligera à augmenter les impôts » ; c'est très discutable...
 - « L'introduction de l'euro a relancé l'inflation » ; rien n'est moins sûr !
 - « La mondialisation nous contraint à nous adapter... » ; quelle mondialisation ?

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

60

Conclusion

- Ne vous abreuvez pas d'informations sans prendre un peu de recul, sans réfléchir...
- Exercez en permanence votre esprit critique !
- L'esprit critique ? La 1^{ère} qualité du scientifique et de l'universitaire !
- Les conditions pour pouvoir exercer son esprit critique ?
 - Maîtriser les notions et concepts que l'on manipule
 - Savoir précisément de quoi on parle
 - Savoir aussi construire une argumentation solide...

Jean-Robert ALCARAS — Automne 2007

61